

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2019 À 19H00

L'an deux mille dix-neuf, le seize octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Bédarrides, dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Christian TORT, **Maire**.

Étaient également présents : Maryse TORT, Jean BÉRARD, Martine CASADEÛ, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, **Adjoint**s au **Maire** ;

Ainsi que : Renée BORDEU, Sylvie DAMAS, Daniel BOCCABELLA, Magali ROBERT, Didier DANIEL, Fabienne LIGOUZAT, Nathalie KANTE, Corinne MAYRAN, Benoît FROGNET, Jean-Pierre GRANGET, Joël SÉRAFINI, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Luc SANCHEZ, Antoine ALBERT, **Conseillers Municipaux**.

Absents représentés lors du vote des délibérations :

Laure COMTE	qui donne pouvoir à	Jean BERARD
Jean -Louis TARTEVET	qui donne pouvoir à	Michel PERRAND
Marc DOVESI	qui donne pouvoir à	Magali ROBERT
Olivier HILLAIRE	qui donne pouvoir à	Daniel BOCCABELLA
Réjane AUDIBERT	qui donne pouvoir à	Joël SERAFINI

Absents non représentés lors du vote des délibérations :

Didier MACHABERT
Jean-Baptiste FORMENT
Annie GIRARDIN



Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire a pu ouvrir la séance publique du Conseil qui, après y avoir été invité par Monsieur le Maire, désigne à l'unanimité Nathalie KANTE en qualité de secrétaire de séance.



1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 28 AOÛT 2019

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur le compte-rendu de la séance précédente qui leur a été présenté puis propose d'approuver ce document.

Pour : 20

MAJORITE MUNICIPALE

Contre : 6

JP GRANGET, MD SARRAIL, R AUDIBERT, J SERAFINI, JL SANCHEZ, A. ALBERT.

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à la majorité des votes exprimés.

2) MISE À JOUR DE RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire présente aux élus une modification du règlement de fonctionnement de l'école municipale de musique (cf. document en annexe). Cette mise à jour répond à la volonté de la municipalité d'offrir la meilleure qualité de service possible à la population de Bédarrides tout en assurant la bonne marche de ses services.

Pour : 26
UNANIMITE
Contre : 0
Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

3) CONVENTION TRIENNALE DDCS / ESPACE JEUNES

Le Maire informe les élus que la convention entre la commune, organisatrice de l'accueil jeunes, et la Direction Départementale de la Cohésion sociale (DDCS), représentant de l'État pour l'habilitation de l'Espace Jeunes, est désormais caduque.

Par conséquent, il convient que le conseil délibère à présent sur le projet de convention triennale 2019/2021, établi conformément à la réglementation en vigueur (cf. documents annexes).

Pour : 26
UNANIMITE
Contre : 0
Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

4) MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire indique aux élus que dans le cadre des évolutions de carrière des agents en fonction ou pour répondre aux besoins des services, il convient de transformer des postes existants pour permettre aux agents qui remplissent les conditions statutaires pour cela, d'être recrutés ou d'avancer dans leur carrière. C'est ainsi que sont donc proposées, après avis du comité technique en date du 13/09/2019, les modifications suivantes :

- ✓ Transformation des emplois vacants d'auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe, à temps complet en les supprimant du tableau et en leur substituant ceux à créer par la présente délibération d'adjoint territorial d'animation, à temps complet ;
- ✓ Suppression de l'emploi vacant de chef de service de police municipale à temps complet.

Pour : 26
UNANIMITE
Contre : 0
Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

5) MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCSC

Monsieur le Maire présente aux élus la délibération du conseil communautaire de la CCSC en date du 16 septembre dernier relative à la modification des statuts de notre EPCI de rattachement (cf. document

annexe).

Cette modification porte sur la compétence GEMAPI et plus précisément sur l'article 4 desdits statuts, par l'ajout d'un alinéa 7 intitulé "La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines. »

Il précise que cela répond à une demande de la Préfecture de Vaucluse en date du 9 mai 2019 portant sur la mise en concordance des statuts de la communauté de Communes "Les Sorgues du Comtat" avec ceux du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues.

Pour : 26

UNANIMITE

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

6) CESSION TERRAINS COMMUNAUX PLAINE DU GRENACHE

Ce point est retiré de l'ordre du jour sera présenté lors du prochain conseil municipal.

7) DÉCISIONS DU MAIRE

- Décision n° 2019-11 portant sur la mise en place du RGPD
- Décision n° 2019-12 portant sur les tarifs des activités périscolaires
- Décision n° 2019-13 portant sur la signature d'un avenant au marché extension de l'école maternelle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.